



**Règlement After Hours et After Hours Premium 2024**  
**Invitations des investisseurs individuels à l'occasion d'événements « After Hours »**  
**proposés dans le cadre du Club des Investisseurs Individuels d'Orange**

## ARTICLE 1. OBJET

Le Club des Investisseurs Individuels est destiné à entretenir un dialogue avec nos investisseurs externes qui ont choisi d'investir dans l'action Orange, qu'ils soient anciens, actuels ou futurs investisseurs, en ne mettant aucune restriction à l'accès aux contenus financiers et investisseurs, et dans la perspective de permettre à chacun de s'informer sur la performance opérationnelle et financière d'Orange.

Dans le cadre de ce dispositif, la société Orange, société anonyme au capital de 10 640 226 396 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 380 129 866, dont le siège social se trouve au 111, quai du Président-Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux, propose à ses actionnaires individuels de les inviter personnellement à participer avec les équipes Orange à des *After Hours*, sous la forme d'événements et de rencontres (ci-après les « After Hours ») proposés dans le cadre de sa politique de relations publiques.

Les événements *After Hours* sont donc conçus comme des moments d'échanges privilégiés avec nos investisseurs individuels, avec deux priorités choisies : tout d'abord, limiter le nombre et les thèmes de nos événements pour ne servir que le développement de notre actionnariat individuel non salarié ; ensuite, et de fait, faire bénéficier nos seuls investisseurs individuels externes de ces rencontres, afin de nous permettre de dialoguer avec eux et de les remercier d'avoir choisi notre action Orange dans leur stratégie d'investissement. Dans ce contexte, nous n'avons pas la possibilité d'ouvrir à nos salariés et anciens salariés retraités l'accès à ces moments d'échange, leurs attentes et enjeux étant différents de ceux de nos investisseurs externes.

Les *After Hours Premium* sont une déclinaison des *After Hours*. Les modalités d'inscription et le dispositif d'invitation sont identiques aux *After Hours*.

La Société Organisatrice désigne Orange S.A. dans la suite du règlement (ci-après le « Règlement »).

## ARTICLE 2. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les demandes d'invitation sont ouvertes à toute personne physique, majeure et investisseur individuel d'Orange S.A. à la date de tenue de l'événement « After Hours ».

Les investisseurs individuels ayant ainsi déclaré leur intérêt pour les *After Hours* s'inscrivent sur une liste d'invitation, et sont recontactés personnellement à chaque événement, dans la limite des places disponibles.

La qualité d'actionnaire au sens du présent Règlement est reconnue à tout détenteur d'au moins une action Orange inscrite en compte à la date de l'Événement proposé.

## ARTICLE 3. MODALITES D'INSCRIPTION

### Canal d'inscription :

Les *After Hours* sont proposées exclusivement sur Internet, sont accessibles à l'adresse Url suivante : <https://investisseurs-individuels.orange.com>, et peuvent faire l'objet d'une demande d'invitation personnelle de la part des investisseurs individuels. Toute demande d'invitation qui nous est transmise par un autre moyen, en particulier par courrier, téléphone, et courrier électronique, ne sera pas prise en compte.

### Inscriptions :

Les actionnaires souhaitant pouvoir être invités doivent s'inscrire préalablement et :

- renseigner obligatoirement <sup>(1)</sup> dans le cadre d'un formulaire qui leur est présenté en ligne leurs nom, prénom, et adresse électronique ainsi que leur numéro de téléphone ;

*(1) Les invitations pouvant s'effectuer tant par voie de courrier électronique que par téléphone, la saisie de ces données est obligatoire.*

- accepter le Règlement *After Hours* et *After Hours Premium*;
- déclarer sur l'honneur s'engager à détenir au moins une action Orange inscrite en compte à la date de l'Événement proposé dans le cadre des *After Hours* (applicable pour tous les Participants).



**Règlement After Hours et After Hours Premium 2024**  
**Invitations des investisseurs individuels à l'occasion d'événements « After Hours »**  
**proposés dans le cadre du Club des Investisseurs Individuels d'Orange**

**ARTICLE 4. GESTION DES INVITATIONS**

Le choix de la liste d'invités de chacun des *After Hours* relève du choix exclusif et de la responsabilité d'Orange SA, et prend en compte les demandes d'invitations personnelles reçues de la part des investisseurs individuels, le lieu et le type d'événement *After Hours*, les contraintes de places ou d'accès à certains événements, et l'adéquation des demandes d'invitations avec la politique de Relations Publiques d'Orange SA au moment de l'événement.

Les invitations sont nominatives, et sauf mention explicite différente de la part d'Orange, valables pour UNE (1) seule personne. Elles ne peuvent être transmises à une autre personne. Orange rejettera systématiquement l'accès à un événement proposé à toute personne se présentant avec une invitation ne lui étant pas destinée personnellement.

Les frais de transport et d'hébergement pour participer à un événement *After Hours* restent à la charge des invités, sauf exception explicite et préalable aux invitations.

Les invités sont contactés par téléphone et par courrier électronique par Orange S.A.

**ARTICLE 5. DROIT A L'IMAGE**

L'invité accepte et autorise Orange S.A., à capter, photographier et fixer lors de sa présence à l'Événement son image et le cas échéant celle de son accompagnateur afin de réaliser ou faire réaliser des reportages photographiques et/ou vidéos, destinés à être diffusés en tout ou partie, à des fins de communication interne ou externe pour la promotion de l'opération *After Hours*, dans le monde entier, en tous formats, sur tous supports pendant une durée de deux (2) ans à compter du jour de présence à l'Événement.

**ARTICLE 6. PROTECTION DES DONNEES**

Les données collectées lors des inscriptions aux événements *After Hours* sont traitées par Orange S.A. pour gérer les invitations liées.

Ces données sont également destinées à l'usage de la Direction des Relations Actionnaires d'Orange et ne seront pas cédées à des tiers. Elles pourront dès lors être utilisées par le service des Relations Actionnaires d'Orange dans le cadre de sa démarche d'information des investisseurs individuels d'Orange S.A.

Les données traitées dans le cadre des invitations aux *After Hours* seront conservées par Orange S.A. aux fins de sa démarche d'information des investisseurs individuels d'Orange S.A pour toute la durée de détention d'au moins une action par l'inscrit, et au plus tard 1 (un) an après la découverte par tout moyen de la perte de qualité d'actionnaire d'Orange.

Tout investisseur individuel ayant fait une demande d'invitation bénéficie, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, et traitées par Orange S.A., en écrivant à l'adresse Orange - Direction des Relations Actionnaires - Données Personnelles – 111, quai du Président-Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux cedex.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter notre Notice sur la protection des données personnelles en ligne sur <https://investisseurs-individuels.orange.com>.

**ARTICLE 7. ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT**

Les investisseurs individuels qui effectuent une demande d'invitation attestent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à en respecter toutes les dispositions. La participation à un événement *After Hours* implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.